

Avis de vacance de la fonction de Directeur ou de Directrice de l'ICOM Université Lumière Lyon 2

La fonction de Directeur ou de Directrice de l'ICOM sera vacante à compter du 29 février 2024.

Dans ce cadre, les candidatures devront satisfaire aux conditions précisées à l'article L713-9 du Code de l'Éducation : « Les instituts (...) sont administrés par un conseil élu et dirigés par un directeur choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'institut (...), sans condition de nationalité ».

L'élection aura lieu dans les conditions fixées par les dispositions statutaires en vigueur : « L'institut est dirigé par un directeur ou une directrice élue pour 5 ans par le conseil, renouvelable une fois, au scrutin majoritaire à un tour.» (article 3 des statuts de l'ICOM)

Les lettres de candidatures seront accompagnées d'un curriculum vitae et éventuellement, d'une profession de foi. Elles seront adressées **exclusivement par courriel** au plus tard le <u>lundi 12 février 2024 à 12h00</u>, auprès du responsable administratif et financier, Monsieur Damien OBRIER.

L'élection du Directeur ou de la Directrice aura lieu lors du Conseil de composante extraordinaire du jeudi 22 février 2024.

Le mandat du nouveau Directeur ou de la nouvelle Directrice prendra effet le 29 février 2024.

| Date limite de dépôt des candidatures | lundi 12 février 2024 |
|---|-----------------------|
| Election en Conseil de l'UFR (séance plénière extraordinaire) | jeudi 22 février 2024 |

• Renseignements:

- Monsieur Damien OBRIER, responsable administratif et financier de l'ICOM

Télephone: 04.78.77.26.78 ou 06.73.78.01.04 *Courriel*: damien.obrier@univ-lyon2.fr

Diffusion :

- Membres du Conseil de l'ICOM
- Personnels enseignants de l'ICOM et de l'Université Lyon 2
- Affichage au sein de l'ICOM (affichage papier et sur le site internet de la composante)
- Sites internet et intranet de l'Université

Textes de références :

- Code de l'Éducation articles L713-1 et L713-9
- Statuts de l'ICOM approuvés par le Conseil d'administration de l'Université le 24/01/2020.

Fait à Lyon, le 11 janvier 2024

La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER